

## Les femmes et leur évolution dans la vie sociale

Longtemps, la femme a été traitée comme mineure, soumise à son père, ses frères, puis à son mari. Ecartée de l'instruction, du travail, son rôle est de faire des enfants et de tenir la maison.

En 1793, l'Assemblée Nationale instaure le suffrage universel mais la femme en est exclue.

En 1848 sous la II<sup>ème</sup> République, les femmes n'ont toujours aucun droit.

En 1936, alors que les femmes n'ont pas encore le droit de vote, trois d'entre elles sont ministres du Front Populaire. Il faudra attendre 1944, pour que sur ordonnance, De Gaulle leur permette de devenir éligibles à égalité avec les hommes.

En 1982, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes est votée, ainsi que la durée de la journée ne doit pas dépasser les onze heures de travail.

En 1920 elles ont le droit d'adhérer à un syndicat sans le consentement de leur mari.

1



En 1945, le principe de travail égal, salaire égal est retenu mais la loi ne sera votée qu'en 1972. Après les « Trente Glorieuses » la montée du chômage et la crise économique feront des femmes les premières victimes de la crise sociale.

En ce qui concerne le droit à l'instruction, en 1880, Paul Bert ouvre la porte de l'enseignement secondaire et la création de l'Ecole Nationale des Institutrices.

En 1881, reçue au concours des externats des hôpitaux de Paris, la candidate déclenche une émeute Boulevard St Michel.

En 1919, création du premier Baccalauréat pour les femmes, mais la philosophie est exclue. Il faudra attendre 1924 pour que le BAC devienne le même pour les hommes et les femmes.

En 1804, le Code Civil souligne « l'incapacité juridique de la femme mariée ». L'adultère est un délit. Le divorce même sera supprimé de 1816 à 1884.

Pour le consentement mutuel, celui-ci ne sera voté qu'en 1975. Il faudra encore patienter jusqu'en 1993 pour la reconnaissance de l'autorité parentale conjointe. En ce qui concerne la maîtrise de leur corps, rappelons qu'en 1810, l'avortement est qualifié de crime. 1943 verra une avorteuse condamnée à la peine de mort et sera exécutée.

Encore beaucoup d'années à attendre pour que la pilule contraceptive soit autorisée en 1967. Pour l'interruption volontaire de grossesse, celle-ci sera légalisée avec toutefois un vote définitif en 1979 et le remboursement par la Sécurité Sociale ne sera acquit qu'en 1982.

Si les femmes travaillent depuis toujours, le rapport à la grève est à l'image de leur insertion dans le monde du travail. Leurs grèves sont généralement de faible durée et peu connues. Les femmes durement exploitées se contentent de faibles avancées pour leurs revendications. Pour celles qui font grève, c'est un acte courageux, quasi téméraire.

Dans les conflits et manifestations, les femmes sont des soutiens actifs auprès des hommes. On les voit souvent en tête de cortèges, elles s'occupent aussi de la logistique, la gestion des cantines populaires. Elles innovent en créant le principe des « soupes communistes » en 1911 lors de la grève des dockers. Souvent elles se positionnent en remparts entre les forces de l'ordre et les grévistes. Si les femmes s'impliquent dans l'organisation des grèves, elles en supportent la charge familiale et financière, s'occupent des enfants et bien sûr soutiennent leurs maris.

Pendant la première guerre mondiale, dès 1914, les femmes remplacent dans les usines les hommes partis au front. Elles travaillent dans les conserveries, la métallurgie, le textile (habillement militaire), mais aussi l'armement avec notamment la production des obus ou dans la poudrerie (Les Lourdines -Migné-Auxances).

A partir de 1916, leur emploi est considéré comme prioritaire avec dix heures par jour et sept jours sur sept au milieu des fumées et des produits toxiques. Pourtant, dès la fin de la guerre, elles seront renvoyées dans leurs foyers.

A Migné Auxances, « Les Lourdines », 22 ouvrières seront tuées dans une explosion. Comme partout ailleurs, les femmes ont pris la relève des hommes et en plus de leurs tâches habituelles, elles travaillent aux champs, remplacent l'artisan et bien sûr vont travailler à la poudrerie. Bien souvent elles sont mal payées. L'une d'entre elles



3

déclare « Aux Lourdines, il fallait avoir faim pour faire ce métier ». A Migné-Auxances, l'activité est permanente. C'est onze heures de travail quotidien sans repos le dimanche, pas de chauffage et dans une ambiance saturée de poussières et d'émanations de produits chimiques. Le 8 décembre 1917, soudain une gargousse s'enflamme, une gerbe de feu jaillit, l'incendie se propage à tout le baraquement saturé de poussières de poudre, en quelques secondes. Certaines sont brûlées par les flammes, d'autres asphyxiées par les gaz. 22 salariées vont périr dans cette catastrophe. La plus jeune avait 15 ans.



La reconnaissance publique s'arrête aux obsèques officielles avec de généreux discours. Le Préfet de la Vienne conclura le sien en disant que lorsque des poilus se font tuer, d'autres prennent leurs places. Il en va de même pour les salariées des « Lourdines ». Les survivants ont le devoir de reprendre le travail à la place de celles qui ont péri dans l'incendie. Aujourd'hui deux monuments gardent le souvenir, un sur le site des « Lourdines », un au cimetière de Migné, ainsi qu'un carré officiel au

cimetière de la Pierre Levée à Poitiers. Les victimes étaient de jeunes femmes, pauvres, veuves de guerre, qui avaient acceptées ce travail difficile et dangereux parce qu'elles étaient obligées pour survivre dans les conditions de l'époque.

En 1968, Annick Lecomte, militante de la CGT, alors jeune ouvrière à l'Entreprise JAEGER de Châtelleraut témoigne « *Nous avons fait grève et déposé de nombreuses revendications. Le Patronat ne voulait rien céder. Il a fallu durcir la grève. Notre lutte n'était pas violente, elle était responsable. On faisait très attention à protéger l'outil de production. On a obtenu une augmentation du SMIG qui a fait un bond phénoménal, plus une prime de Noël, une prime de vacances, des congés supplémentaires, etc. et beaucoup de choses qui étaient très importantes pour nous* ».

On peut dire que le capitalisme n'a pas inventé l'infériorité de la femme. Il s'en est servi, néanmoins pour en tirer le maximum de profits du travail salarié.

Aujourd'hui encore pour les femmes, l'engagement militant, cela veut dire qu'en plus de la journée de travail, l'organisation de la vie familiale, dégager du temps disponible devient compliqué. Cependant on doit reconnaître l'évolution lente mais continue de



l'aide du conjoint, compagnon, pour aider aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants même si l'essentiel repose encore sur les épaules de la femme.

Quant à la vie syndicale, les portes leur sont grandes ouvertes, faut-il encore les laisser s'asseoir, les écouter, leur donner la parole et tenir compte de leurs points de vue.

Pour en savoir plus :

- La condition féminine – Ouvrage collectif – E. S 1978
- Le drame des Lourdines – J.L. Carré – 2017
- La CGT dans l'histoire sociale dans la Vienne - 2015
- Thèse E. Plat 2020 IHS Aquitaine
- Les Chansons des luttes et la condition ouvrière – France 2000
- Recherche et documentation – Michel DIOT

*Café, calva comme un bonhomme  
 Là non plus tu crains personne  
 Mais c'est aut'chose le soir  
 Quand tu descends d'ta balançoire :*

*Sous l'bleu de chauffe tu as gardé  
 Un p'tit corps prêt à chauffer  
 Et un cœur d'artichaud  
 Qui pleure au film quand il est beau*

*Est-ce que c'est là Marie-Joe, Marie-Josée  
 C'est à qu'tu l'as trouvé, ton fiancé :*

*Aux ateliers de Sainte-Nazaire,  
 Celui qui t'envoie en l'air ?*

*Quand l'ciel s'endort sur Saint-Nazaire  
 Fait doux l'été ; fait chaud l'hiver  
 Caresses de feu qu'on laisse faire  
 Dans une p'tite chambre, à Saint-Nazaire...*

*... Jusqu'à ce que la sirène sonne :  
 « Salut l'homme, laisse-moi partir,  
 J'ai une soudure à finir... »*

Pierre Grosz – Maxime le Forestier